

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

**Y ASSISTAIENT :**

*Mesdames BERRICHI- BUCINA – DE BRUIN – DELCROIX – DELOT M. – DERUELLE – ETIENNE – SCHWENTER – SEUVRE – TISON.*

*Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CARRA – CHEVALIER – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELAVAUT – DELOT - FERRAG – FOURNIER – GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – MORINIERE – PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE .*

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

*Madame GUILLOT et Messieurs CORNIOT, FOURREY, LEGRAND, QUERET et TIRARD*

**ÉTAIENT ABSENTS :**

*Messieurs CLERIN GAILLOT M, HENRY et MATIVET, Madame BOUROTTE*

### **RESSOURCES INTERNES – Institution - INTEGRATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'intégration de Madame BERRICHI, nouvelle conseillère communautaire au sein des commissions suivantes :

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

*Economie (dont Animation économique, commerce, artisanat, industrie, attractivité du territoire, Zones d'activités, Entreprises, ...)*

*Tourisme (dont Développement touristique, animation, gestion du port,*

**ACTION SOCIALE**

*Petite enfance (dont RAM), Solidarité intergénérationnelle (dont portage de repas) Santé, (dont Maison de santé, et projet territorial de santé...)*

**CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET ANIMATION TERRITORIALE**

*Sport dont Soutiens aux associations sportives, Ecole Multi Sports (EMS), Equipements sportifs*

*Culture dont soutien aux associations culturelles, Ecole de musique, Equipements culturels*

*Animation territoriale dont l'accompagnement des initiatives qui font rayonner le territoire*

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Accompagnement des communes - Mise à disposition d'un agent communautaire**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'agent communautaire entre la Ville de Saint Florentin et la Communauté de communes Serein et Armance telle que jointe en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - Accompagnement des territoires - FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTION

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COUT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
JAULGES	ALLONGEMENT DU PONCEAU SUR LE RU DES VENTES	10 395,30 € HT	40 %	4 158 € (*)
GERMIGNY	CREATION D'UN PARKING ET REALISATION CHEMINEMENT PIETON SECURISE	63 249,78 € HT	25 %	6 000 € (**)
BEUGNON	TRANSFORMATION LOCAL POMPIER EN MUSEE	29 060,15 € HT	50 %	10 000 € (**)
HAUTERIVE	REFECTION HUISSERIES MAISON COMMUNALE	13 057,61 €	50 %	6 500 € (*)

(\*) : Demande de la commune

(\*\*) Plafond de subvention accordable à la commune

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- 

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Entreprises - FONDS REGIONAL D'AVANCE REMBOURSABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Région Bourgogne Franche-comte relative au droit de reprise du Fond Régional d'Avances remboursables « Consolidation de Trésorerie des TPE » (FARCT) jointe en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Espaces d’activités - ESPACE D’ACTIVITES  
PORTE OUEST - CESSION DU FONCIER**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents ou représentés:

- **CEDE** à la société BC Entreprise ou à toute société s’y substituant un ensemble immobilier requalifié comportant un terrain et un bâtiment à vocation économique composé de bureaux et d’une partie atelier le tout pour une surface de 7 588 m<sup>2</sup> et cadastré :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
ZK	12 P	Rue Claude SIMONNOT	75 a 88 ca

Eu égard aux conditions particulière de cette opération, fortement subventionnée et conforme au budget prévisionnel, **PASSE OUTRE** l’avis des services fiscaux en confirmant le prix global de 510 000 € HT (cinq cent dix mille euros hors taxes)

- **CEDE** à la commune de Saint Florentin un terrain libre de toute construction, cadastré :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
ZK	12 P	Rue Claude SIMONNOT	25 a 71 ca

Eu égard aux conditions particulière de cette opération, fortement subventionnée et conforme au budget prévisionnel, **PASSE OUTRE** l’avis des services fiscaux en confirmant le prix global de 45 000 € HT (quarante-cinq mille euros hors taxes)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de cette délibération dont la signature des actes de cession conformément au plan joint en annexe.

**ENVIRONNEMENT – Déchets - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE DECHETS - ANNEE 2021**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents ou représentés:

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité de service DECHETS pour l’année 2021.

**ENVIRONNEMENT - DECHETS - EXONERATION DE TAXE D’ENLEVEMENT DES  
ORDURES MENAGERES (TEOM) 2023**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents ou représentés:

- **APPROUVE** la liste des contribuables exonérés de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères, telle que jointe en annexe pour l’année 2023,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

#### **ENVIRONNEMENT – Déchets -TARIFS DES COMPOSTEURS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **ARRETE** les prix des composteurs accompagnés d'un bioseau à :

- ↳ Composteur 300 litres + bioseau : 30 €

- ↳ Composteur 600 litres + bioseau : 40 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

#### **ENVIRONNEMENT – SPANC - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2021**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2021,

#### **SERVICE A LA POPULATION – Culture - ECOLE DE MUSIQUE - FIN DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **MET FIN** à la mise à disposition des locaux sis 23 rue du Faubourg Saint Martin – 89600 Saint Florentin appartenant à la Commune de Saint Florentin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- **DECIDE** de conserver le matériel pédagogique et assimilé (dont le mobilier) inclus dans l'état des biens arrêtés en décembre 2022 et encore existants en vertu du principe de transfert de compétence jusqu'à sa disparition ou son obsolescence
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

#### **SERVICE A LA POPULATION - Maison de santé Pluridisciplinaire - ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **APPROUVE** l'acquisition d'un ensemble de terrains et constructions tel que défini sur le plan joint en annexe et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Auprès de la société BC Entreprise ou de toute société s'y substituant**

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
AS	160	Rue Jules Lancôme	12 a 00 ca
AS	161	Rue Jules Lancôme	9 a 66 ca
AS	164	Rue Jules Lancôme	17 a 55 ca
AS	329	Rue Jules Lancôme	4 a 31 ca

Le tout pour une surface globale de 4 352 m<sup>2</sup> incluant l'ensemble des bâtiments et installations immobilières présentes sur le site telle que définit sur le plan joint.  
Cette acquisition sera réalisée au prix de 150 000 € (cent cinquante mille euros) hors frais d'acte.

**Auprès de la Commune de Saint Florentin**

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
AS	147	Rue Pierre Coudry	9 a 36 ca
AS	148	Les Près Vacherot	8 a 51 ca

Le tout pour une surface globale de 1 787 m<sup>2</sup> incluant l'ensemble des bâtiments et installations immobilières présentes sur le site.

Cette acquisition sera réalisée au prix de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) hors frais d'acte.

A cela s'ajoutera un terrain situé le long des 2 parcelles sus-désignées et les parcelles AS 329, 160 et 161, actuellement chemin communal en cours de déclassement et de délimitation. Cette cession sera réalisée à titre gracieuse.

L'ensemble est délimité tel que définit sur le plan joint

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des actes d'acquisition.

**RESSOURCES INTERNES – Budget - ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 65.46 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5764390115 dressée par le comptable public le 29 Juillet 2022 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2017	T-711591330015	65.46 €	Redevance Déchets	Collecte et traitement des Ordures Ménagères

● **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 515.30 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5764590115 dressée par le comptable public le :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2016	T-711582950015	257.65 €	Redevance Déchets	Collecte et traitement des Ordures Ménagères
2017	T-711593570015	127.77 €		
2017	T-711596490015	129.88 €		

● **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 694.18 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5793840115 dressée par le comptable public le 19 Aout 2022 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2013	T-711587220015	247.00 €		Collecte et traitement des Ordures Ménagères
2016	T-711583110015	263.50 €	Redevance	
2017	T-711588730015	92.33 €	Déchets	
2017	T-711595400015	91.35 €		

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 295.00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5328450415 dressée par le comptable public le :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2013	T-711586090015	285.00 €	Redevance Déchets	Collecte et traitement des Ordures Ménagères

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022

#### **RESSOURCES INTERNES – Budget - ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET SPANC**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 30.00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5793830115 dressée par le comptable public le 18 Aout 2022 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2018	R-13-22	25.00 €	Redevance SPANC	SPANC
2018	R-11-20	25.00 €		

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 25.00 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5793060215 dressée par le comptable public le 19 Aout 2022 :

Exercice	Référence de la pièce	Montant	Nature de la recette	Service concerné
2019	R-25-370	25.00 €	Redevance SPANC	SPANC

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2022.

#### **RESSOURCES INTERNES - Budget principal - DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **APPROUVE** la décision modificative suivante

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

- 2315 – 020 – Installations, outillages et matériels technique	- 195 000 €
- 2115 – 020 – Terrains bâtis	+ 195 000 €
<b><u>Total</u></b>	<b>0 €</b>



## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Conseil départemental de l'Yonne - CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- **APPROUVE** l'actualisation du plan de financement du programme Fossé Cailloux (Boulodrome Extérieur et Maison des associations)

FINANCEURS	MONTANTS HT
Etat (attribué) – 39,63 %	473 180,00 €
Région BFC (attribué) – 1,67 %	20 000,00 €
<b>Département de l'Yonne – 28,47 %</b>	<b>340 000,00 €</b>
CCSA (fonds propres) – 30,23 %	360 880,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 194 060,71 €</b>

- **APPROUVE** l'actualisation du plan de financement du Centre de Tir à l'Arc couvert

FINANCEURS	MONTANTS HT
Agence nationale du Sport - 21,13 %	350 000,00 €
Etat – 39,13 %	647 890,65 €
Région Bourgogne Franche Comté – 9,05 %	150 000,00 €
<b>Département de l'Yonne – 9,66 %</b>	<b>160 000,00 €</b>
Fédération Française de Tir à l'arc - 0,6 %	10 000,00 €
Communauté de communes (fonds propres) – 20,43 %	337 835,97 €
<b>Total</b>	<b>1 655 726,62 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la sollicitation des subventions auprès du Département de l'Yonne